

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juin 2018, s'est assemblé au sein de la salle des mariages, en mairie, sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil :	33	<u>Présents :</u>
Nombre de membres en exercice :	33	M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, Mme. Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY Adjoints au Maire, Mme. Régine BONVALLET, M. Gérard BORDES, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme Martine GESELL, Mme. Véronique POISSON, Mme. Corinne LANGLES, Mme. Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME Conseillers municipaux.
Présents en séance jusque 19h40 :	23	Mme Julie SANS présente à partir de 19h40
Présents :	7	M. Abderrahman FERCHICHI présent à partir de 19h45
Représentés :	7	
Absents :	3	
Présents en séance de 19h40 jusque 19h45 :	24	<u>Absents et représentés :</u>
Présents :	6	M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Michel ADAM
Représentés :	6	Mme Julie SANS représentée par Mme Séverine LEVE jusque 19h40
Absents :	3	Mme Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL
		M. Faouzy GUELLIL représenté par M. Robert ANDRE
		Mme Sarah BOUZID représentée par Mme Janine LOPEZ
		M. Abderrahman FERCHICHI représenté par M. Frédéric NICOLAS jusque 19h45
		Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Malet DRAME
Présents en séance à partir de 19h45 :	25	<u>Absents :</u>
Présents :	5	M. Jacques GUILLEMAN
Représentés :	5	Mme. Khadija ID HAMOU
Absents :	3	M. Abdelaziz GUEMICHE
		<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Régine BONVALLET

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et madame Régine BONVALLET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès – verbal de la séance du 13 février 2018

† Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2018/044 en date du 04/04/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/045 en date du 05/04/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/046 en date du 09/04/2018 :

Contrat avec la société « location des cars marie » (LCM) pour la location d'un véhicule type minibus sans chauffeur

† Décision n° 2018/047 en date du 16/04/2018

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec une administrée

† Décision n° 2018/048 en date du 16/04/2018 :

MAPA portant sur la location d'un échographe et doppler pour le Centre Municipal de la Ville de Dugny

† Décision n° 2018/049 en date du 19/04/2018 :

Avenant n°1 au marché de procédure adaptée portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment en ossature bois à usage d'accueil de loisirs sans hébergement sur le site de l'école Jean Jaurès

† Décision n° 2018/050 en date du 23/04/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec le cabinet AJOA GESTION

† Décision n° 2018/051 en date du 23/04/2018 :

MAPA portant sur la fourniture et l'installation d'équipement pour l'aménagement des Dojos et salle pieds- poings de la ville de Dugny

† Décision n° 2018/052 en date du 23/04/2018 :

Contrat de réservation de droits d'entrées AO01126*01 avec Provins Tourisme »

† Décision n° 2018/053 en date du 23/04/2018 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec l'Association « Esprit Vif 93 »

† **Décision n° 2018/054 en date du 24/04/2018 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec l'Association « Gaston Dutour »

† **Décision n° 2018/055 en date du 25/04/2018 :**

Contrat de platine pour la maintenance du classeur rotatif du Centre Municipal de Santé Simone Veil

† **Décision n° 2018/056 en date du 25/04/2018 :**

Contrat d'assistance à la prestation GF/RH du logiciel informatique SEDIT Finances

† **Décision n° 2018/057 en date du 29/03/2018 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : « Soirée Carroussel Russe »

† **Décision n° 2018/058 en date du 04/05/2018 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue avec un administré

† **Décision n° 2018/059 en date du 09/05/2018 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour la fête des mères : « Anous les tubes »

† **Décision n° 2018/060 en date du 09/05/2018 :**

Préemption d'une unité foncière bâtie cadastrée H174 et H175 sise rue de la Prévoyance

† **Décision n° 2018/061 en date du 14/05/2018 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle intitulé : « C'est pas du tout ce que tu crois », le vendredi 15 février 2019 »

Monsieur Michel DELPLACE fait une déclaration quant à la question des cessions de logement appartenant aux bailleurs sociaux et à la loi logement 2018, dite loi ELAN.

Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - Année 2018

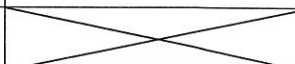
Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux de mise en accessibilité prévus au titre des années 3 et 4 de l'agenda d'accessibilité programmé mis en œuvre au sein de la Ville de Dugny.
- **APPROUVE** la demande de subvention, au titre de la DETR 2018, portant sur les travaux de mise en accessibilité des sites tel que prévu aux années 3 et 4 de l'Ad'AP mis en œuvre au sein de la Ville de Dugny, dont le montant est estimé à 147 990 euros HT, soit 177 588 euros TTC au regard des modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DETR 2018 (montant HT) :</u>		115 000 euros	Soit 77,71% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	32 990 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° DEL.2018.040

**Demande de subvention dans le cadre de la dotation Politique de la ville –
Année 2018**

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux de réfection de la cour du groupe scolaire Langevin Wallon.
- **APPROUVE** la demande de subvention, au titre de la DPV 2018, portant alors sur les travaux de réfection et de reprise de la cour du Groupe scolaire Langevin Wallon dont le montant est estimé à 317 863 euros HT, soit 381 435,60 euros TTC au regard des modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DPV 2018 (montant HT) :</u>		253 000 euros	Soit 79,59% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	64 863 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre de la dotation politique de la Ville 2018, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° 2018/041

**Approbation de la convention constitutive du groupement de commande entre les
villes de Drancy, du Bourget et de Dugny pour la passation de marchés publics
nécessaire au fonctionnement des médiathèques**

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Drancy, la ville du Bourget et la ville de Dugny pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques :

- Fourniture d'articles spécifiques pour l'équipement et la présentation des documents du réseau des médiathèques,
 - Abonnements et réabonnements à des journaux, revues et périodiques d'informations, papier et électroniques, pour le réseau des médiathèques,
 - Acquisition de documents culturels (livres, CD, DVD, fichiers numériques, didacticiel, jeux...) pour le réseau des médiathèques.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Drancy, la ville du Bourget et la ville de Dugny pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques.
 - **DIT** que la ville de Drancy est désignée en qualité de coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, la ville de Drancy est autorisée à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.
 - **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
 - **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets des marchés seront réglées sur les crédits inscrits au budget de la ville de Drancy, au budget de la ville du Bourget et au budget de la ville de Dugny des exercices concernés.

Délibération DEL.2018.042

Dénomination des DOJOS et Salle Pieds- Poings
- Larbi BENBOUDAUD -

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR
Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dénomination du nouvel espace dédié aux arts martiaux et sports de combat (DOJOS - Salle Pieds-Poings) du Parc sportif Alain Mimoun sis rue Léo Lagrange, du nom de Larbi Benboudaoud.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Délibération n° DEL.2018.043

⇒ Arrivée de Mme Julie SANS à 19H40

⇒ Arrivée de M. Abderrahman FERCHICHI à 19h45

Modification du périmètre des bureaux de vote

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

27 voix POUR
3 ABSTENTIONS

M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** la modification du périmètre des bureaux de vote telle que proposée et présentée comme suit :

	Localisation du bureau de vote	Nombre d'électeurs
Bureau n°1	Nelson Mandela	903
Bureau n°2	Ecole Henri Wallon	894
Bureau n°3	Ecole Marcel Cachin	854
Bureau n°4	Ecole Colonel Fabien	294
Bureau n°5	Ecole Paul Langevin	782
Bureau n°6	Ecole Jean Jaurès	857
Bureau n°7	Salle Henri Salvador (et Bureau centralisateur)	611
Total électeurs		5195

- **PRECISE** que le tableau portant répartition des électeurs au sein des sept bureaux de vote de la Ville, après découpage, tout comme le plan détaillé des rues affectées par cette réorganisation sont annexés à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier et nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure.

- **DIT** que les dépenses qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure seront inscrites au budget de l'année concernée, aux chapitres et articles correspondants.

- **PRECISE** que l'entrée en vigueur de cette mesure est fixée au 1er janvier 2019.

Délibération n° DEL.2018.044

Désignation de nouveaux délégués de la Ville de Dugny auprès du Conseil et de la CLECT de la Métropole du Grand Paris

Présentation par monsieur le Maire,

✦ *Déclaration de Monsieur Frédéric NICOLAS.*

❖ **Désignation d'un nouveau délégué de la Ville de Dugny auprès du Conseil de la Métropole du Grand Paris**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

19 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL

8 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

- **DIT** que la délibération n° 2015/122 en date du 16 décembre 2015 portant désignation du délégué de la Commune de Dugny auprès du Conseil de la Métropole du Grand Paris, est rapportée.
- **DESIGNE** au terme des opérations de vote le représentant du conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil de la Métropole du Grand Paris en qualité de Conseiller Métropolitain (et par voie de conséquence en qualité de Conseiller Territorial) :

M. Michel ADAM

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Délibération n° DEL.2018.045

❖ **Désignation de nouveaux délégués de la Ville de Dugny auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

19 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL

8 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

- **DIT** que la délibération n° 2016/64 en date du 13 octobre 2016 portant désignation des représentants de la Ville de Dugny auprès de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris, est rapportée.
- **DESIGNE** au terme des opérations de vote le représentant titulaire du conseil municipal appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris :

M. Michel ADAM

- **DESIGNE** au terme des opérations de vote le représentant suppléant du conseil municipal appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris :

M. Quentin GESELL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Délibération n° DEL.2018.046

Demande de subvention des travaux d'aménagement pour le prolongement de la ligne de bus 249 à Ile de France Mobilité

Présentation par monsieur le Maire,


APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de la réalisation des travaux d'aménagement pour le prolongement de la ligne de bus 249.

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités, portant alors sur les travaux d'aménagement pour le prolongement de la ligne de bus 249 dont le montant est estimé à 167 121,66 euros HT, soit 200 545,99 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée auprès d'Ile-de-France Mobilités (montant HT) :</u>		125 341,25 euros	Soit 75% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	41 780,42 euros	

- **ACCEPTTE** de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi que tous documents relatifs à la demande de subvention des travaux d'aménagement pour le prolongement de la ligne de bus 249 à Ile de France Mobilités, et à notifier cette décision à Ile-de-France Mobilités.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° DEL.2018.047

**Demande d'autorisation environnementale déposée par la Société du Grand Paris –
Enquête publique**

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

**29 voix POUR,
1 ABSTENTION
Soit à la majorité,**

Mme Annie CHASTAGNOL

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société du Grand Paris concernant le projet de la création et de l'exploitation de la ligne 17 Nord du Réseau du Grand Paris Express entre la gare de Le Bourget RER (exclue) et Le Mesnil-Amelot.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique ordonnée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Délibération n° DEL.2018.048

Adhésion de la commune de Dugny au CNAS

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

**30 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en place d'une Action Sociale en faveur des personnels de la Ville et du CCAS en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS ainsi que toute pièce y afférent.
- **DESIGNE** Monsieur Le Maire, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- **PRECISE** que la présente adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.
- **DIT** que la collectivité accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondante au montant de 205 euros par actif pour l'année 2018.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget 2018 aux chapitres et articles concernés.

Délibération n° DEL.2018.049

Projet de santé et règlement de fonctionnement du centre de santé « Simone Veil » et de son annexe au Pont-Yblon

Présentation par madame Ana PEREIRA,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de santé et le règlement de fonctionnement du Centre Municipal de santé « Simone Veil » et de son annexe située au Pont-Yblon.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet précité, annexé à la présente délibération, ainsi que tous documents à intervenir y afférant, et à le (s) communiquer à l'Agence Nationale de Santé.

Délibération n° DEL.2018.050

Programmation « Contrat de ville » au titre de l'année 2018

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville du Bourget.
- **AUTORISE** monsieur le Maire et son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires aux porteurs de projets.

- **ATTRIBUE** aux associations une subvention municipale au titre de l'action menée dans le cadre de la politique de la ville pour l'année 2018.
- **AUTORISE** le versement de la participation financière municipale aux porteurs de projets suivant le tableau ci-dessous :

PORTEURS	PROJETS	PART VILLE
Activ Services 95	Mobilisation vers l'emploi et la qualification	1 750 €
193 Soleil	Interventions artistiques sur l'enfant, l'art et la nature	1000 €
Les routes du Futur	Ateliers de Coaching et de redynamisation vers l'emploi	1 500 €
SHAM	Découverte du cirque dans les quartiers	4 000 €
EPT Paris Terres d'Envol	FIA	8000 €
Oxygen 3S	Un permis Un Emploi	3 500 €
EPT Paris Terres d'Envol	Fonds de participation Conseil Citoyen	1 000 €
Empreintes Citoyennes	Les conseillers citoyens encouragent la citoyenneté avec la jeunesse	1 380 €
Association Trajectoires	Mémoires et Visages du Pont-Yblon	5 000 €
Association Ensemble Pont-Yblon	Chantier Jeunes	1 000 €

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de la ville.

Délibération n° DEL.2018.051

Frais de scolarité au titre de l'année 2018/2019 :
Participation des communes extérieures

Présentation par madame Julie SANS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

- **APPROUVE** au titre de l'année scolaire 2018/2019 les frais de fonctionnement et de scolarité d'un élève Dugnyisien en cycle maternel à 1829 €, et en cycle élémentaire à 1381 €.
- **FIXE** la contribution des communes de résidence pour les enfants accueillis au cours de l'année scolaire 2018/2019 à :
 - ✓ 1829€ par enfant en cycle maternel
 - ✓ 1381€ par enfant en cycle élémentaire
- **RECONDUIT** les accords, dits de « gratuité réciproque », qui peuvent intervenir avec les collectivités d'accueil lorsque les flux de scolarisation hors résidences se compensent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la scolarité sur Dugny d'enfants de communes extérieures.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits en section de fonctionnement des budgets 2018 et 2019 de la ville.

Délibération n° DEL.2018.052

**Fonds de solidarité de communes de la région Ile-de-France
(FSRIF) – Rapport 2017**

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France d'un montant de 1 401 610 € attribué à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2017.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions relatives à l'amélioration des conditions et du cadre de vie, en direction de la population dugnysienne et visant à améliorer leurs conditions et cadre de vie.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport portant ventilation et répartition par familles d'actions du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France d'un montant de 1 401 610 € attribué à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2017, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.

Délibération n° DEL.2018.053

**Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU-CS)
Rapport 2017**

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2017, d'un montant de 2 676 137 €.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnysienne issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2017, d'un montant de 2 676 137 €, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.

Délibération n° DEL.2018.054

Communications diverses

Monsieur le Maire répond aux interrogations transmises par Mme LOPEZ au sujet de la vente du Château de Chincé.

Monsieur le Maire répond aux interrogations transmises par Mme LOPEZ quant au parc automobile de la Ville.

Mme Janine LOPEZ fait une déclaration sur la surtaxe de la TEOM et du recours engagé contre la CAAB sur cette question.

Monsieur Abderrahman FERCHICHI donne lecture d'un courrier des riverains de la Comète.

Monsieur le Maire lui répond.

La séance est levée à 21h36

Fait à Dugny, le 12 juin 2018

Le Maire



André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 14 juin 2018, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.